

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- De ne pas augmenter les impôts locaux,
- De maintenir les investissements de la commune en sollicitant notamment des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Par ailleurs, un tableau des emprunts figure, pour chaque budget, à la fin de la présente note.

I. BUDGET COMMUNAL

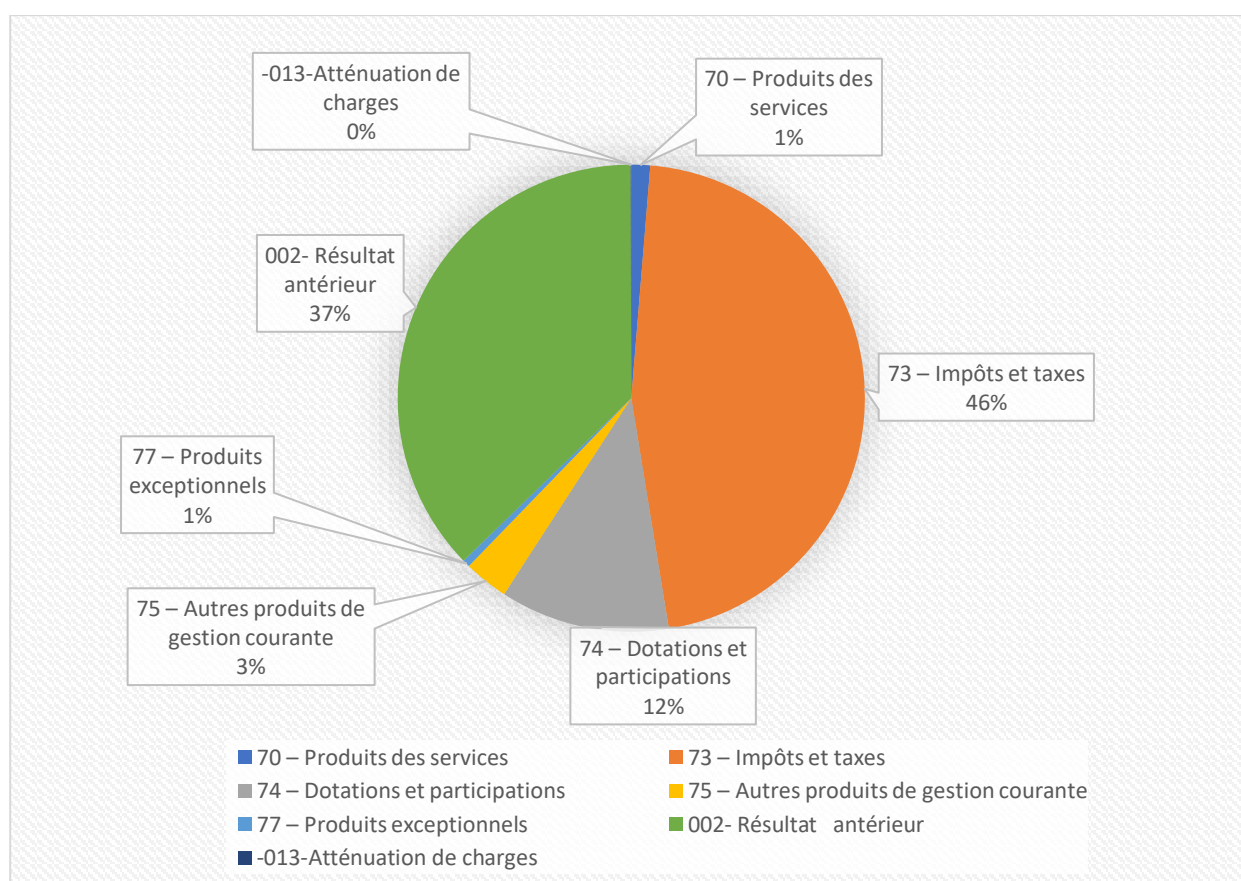
○ Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 652.422,12€ (605 639,42€ en 2021).

- Recettes:

Le montant prévisionnel des recettes de la section de fonctionnement se répartit ainsi qu'il suit :

Chapitre	BP + DM 2021	BP 2022	Variation
70 – Produits des services	7.450,00	8.500,00	+14,09%
73 – Impôts et taxes	286.152,00	300.392,00	+5,32%
74 – Dotations et participations	87.677,77	76.685,00	-12,54%
75 – Autres produits de gestion courante	20.727,00	20.100,00	-3,00%
77 – Produits exceptionnels	4.867,00	3.347,00	-31,23%
002- Résultat antérieur	198.765,65	243.098,12	+22,30%
-013-Atténuation de charges		300,00	
TOTAL	605.639,42	652.422,12	+7,72%



Chapitre 70 : Produits des services : correspondent aux recettes générées par les concessions cimetières.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : Le montant de 275.000,00,00€ au compte 73111 est le montant perçu l'année précédente. Les contributions directes perçues sont soumises à la nouvelle loi de finances sur la taxe d'habitation en vigueur depuis janvier 2021.

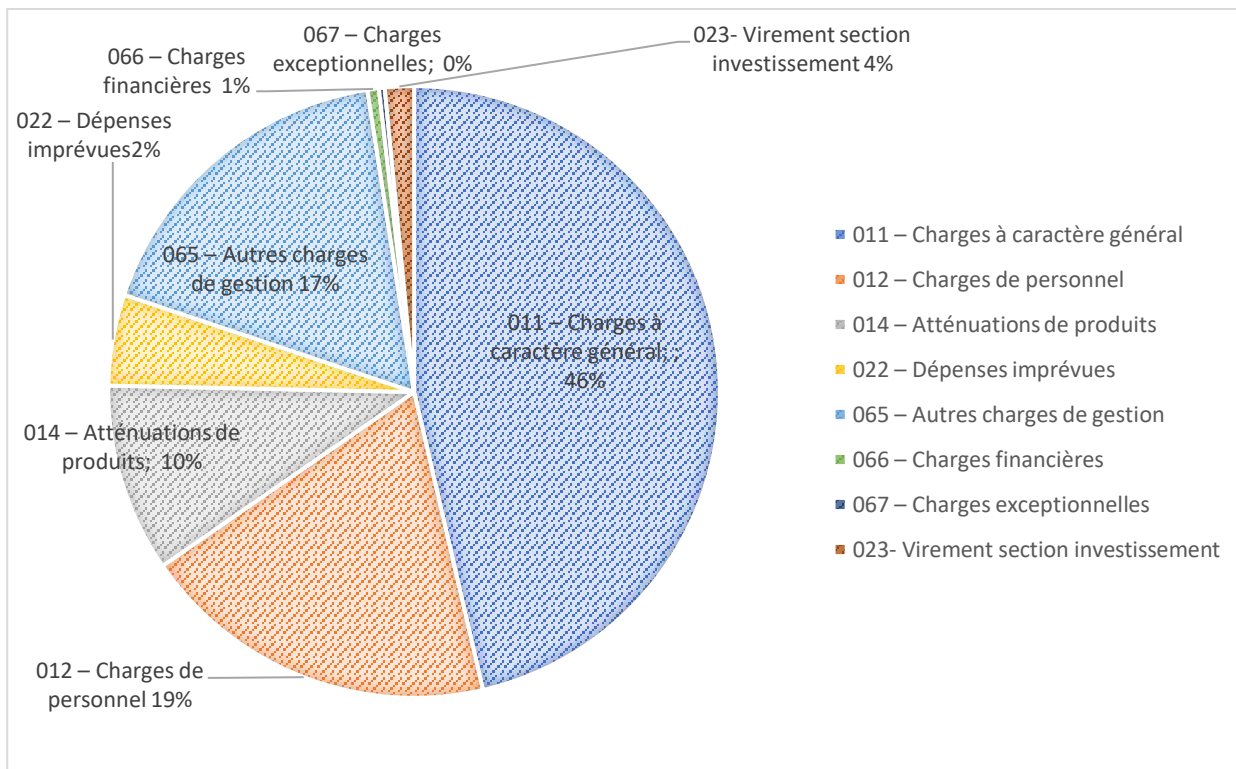
Chapitre 74 : Dotations et participations : la prévision est de 76.685,00€. La baisse tendancielle des dotations de l'Etat enregistrée avant 2017 a été maintenue sur l'exercice 2022.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : loyers perçus par la commune.

- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit par chapitre

Chapitre	BP + DM 2021	BP 2022	Variation
011 – Charges à caractère général	229.194,00	302.622,00	+32,03%
012 – Charges de personnel	121.026,0	123.886,00	+2,36%
014 – Atténuations de produits	64.316,00	65.000,00	+1,06%
022 – Dépenses imprévues	39.198,49	14.382,24	-63,00%
065 – Autres charges de gestion	102.680,00	113.587,00	+10,62%
066 – Charges financières	4.224,93	3.944,88	-6,62%
067 – Charges exceptionnelles	2.000,00	2.000,00	0
023- Virement section investissement	43.000,00	27.000,00	-37,21%
TOTAL	605.639,42	652.422,12	+7,72%



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités dans la cadre de la maîtrise des charges de fonctionnement.

Chapitre 012 : Charges de personnel : Les sommes prévisionnelles sont sensiblement identiques à 2021.

Chapitre 014 : Atténuations de produits.

Poste qui enregistre le versement à la communauté de communes estimé à 57.972,00€, représentant en plus des charges antérieures (26 829 €) la participation, sur ce chapitre, au syndicat de la Rimarde pour la somme de 9.555€, au Service incendie pour 21 026€ ainsi qu'à la fourrière et à la mission locale pour 219€ et 343€ respectivement.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : ces charges sont en hausse par rapport au BP 2021 avec une prévision de 113 587€. La dépense les plus importante concerne la contribution au syndicat scolaire (SIIS) avec une augmentation du prestataire de la cantine.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : ce chapitre est stable.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : la somme de 2021 est reconduite.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 27.000,00€. Montant qui tient compte des sommes restantes au poste « reste à réaliser » de l'année 2021 et qui couvre la totalité du remboursement en capital des emprunts et le financement des investissements.

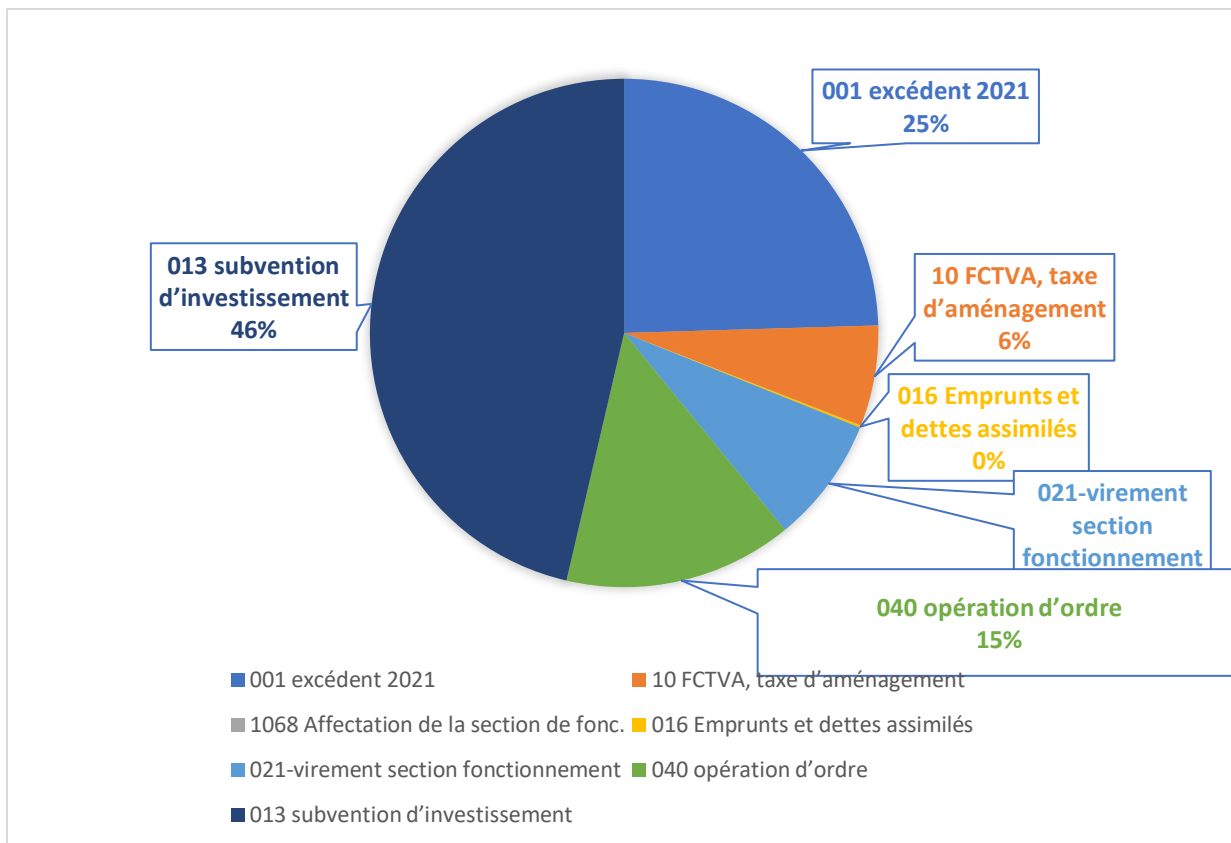
○ **Section d'Investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à 336.736,32€

- Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 et 2022

Chapitre	BP + DM 2021	BP 2022
001 excédent 2021		82.591,32
10 FCTVA, taxe d'aménagement	54.292,10	21.555,00
1068 Affectation de la section de fonc.	63.369,26	
016 Emprunts et dettes assimilés	320,00	500,00
021-virement section fonctionnement	43.000,00	27.000,00 0
040 opération d'ordre		49.000,00
013 subvention d'investissement	85907,00	156.090,00
TOTAL	246.888,36	336.736,32



Pour les restes à réaliser des opérations 2021 :

- Subvention du conseil départemental au titre des faibles populations pour Yèvre la Ville

Plusieurs subventions figurent au budget 2022 étant précisé que la commune n'a pas encore la certitude d'obtenir l'intégralité de certaines d'entre-elles :

Subvention : 12.000€ pour les deux opérations" faible population" 2022 YEVRE LA VILLE et YEVRE LE CHATEL

Subvention de 16 035 ,00€ du département au titre du volet 3 pour l'enfouissement des lignes à YEVRE LA.VILLE

Subvention du S.I.E.R.P pour les candélabres à hauteur de 5 100,00€

Dotation des équipements des territoires ruraux (D.E.T.R) de 30 544,00€ pour l'enfouissement des lignes à YEVRE LA.VILLE

Dotation de l'Etat à hauteur de 40% au titre de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de 12.509,12€ pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'église ST GAULT

Subvention de 41 729,00€ du département pour l'église ST GAULT

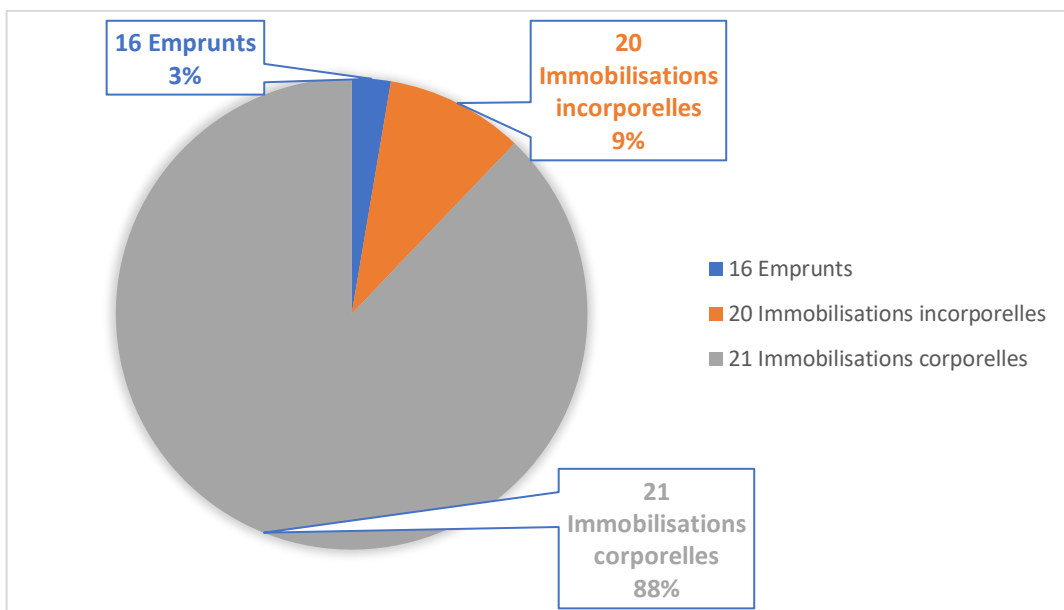
Subvention de 17.735,00€ de la mission Berne proratisée selon les travaux effectués

Il est également inscrit une rentrée au titre des immobilisations cédées pour 49.000,00€ correspondant à la vente du bien situé au numéro 1 de la rue de Martinvault à ROUGEMONT

- Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 et 2022

Chapitres	BP + DM 2021	BP 2022
16 Emprunts	8.663,85	8.980,90
20 Immobilisations incorporelles	36.900,00	31.911,00
21 Immobilisations corporelles	108.279,19	295.844,42
001 Résultat antérieur	93.045,26	
45 Opérations pour compte de tiers	0,06	
	246.888,36	336.736,32



Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants, certains étant soit en cours soit déjà réalisés :

- Mise aux normes des installations électriques de la mairie à Yèvre la ville :	3 700,00€
- Création d'un puisard chemin des sœurs à Yèvre la Ville :	11 820,00€
- Achat de pneus pour le tracteur de la commune :	4 100,00€
- Achat de tables de réunion	1 800,00€
- Remplacement des menuiseries de la salle du cadastre :	4 500,00€
- Démoussage des toitures :	3 200,00€
- Acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'un parking	3 000,00€
- Enfouissement des lignes rue de Montberneume à Yèvre-la-Ville	100 000 ,00€
- Maitrise d'œuvre de l'église St GAULT (1) :	27 900,00€
- Réaménagement de la place ST LOUIS à Rougemont (1) :	40 000,00€
- Travaux de restauration de l'église STGAULT (1) avec les fouilles préventives	104 000,00€

(1) Projets réalisés sur plusieurs exercices budgétaires

Au total ces travaux et achats d'investissement s'élèvent, hors subventions, à 295 844,42€.

II. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

○ Section de fonctionnement :

La section d'exploitation s'équilibre à 189 168,17€.

○ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 167 332,25€.

Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable et de défense incendie seront réalisés sur le dernier tronçon de la rue de Nacelles à Yèvre-le-Châtel pour un montant de l'ordre de 80 000,00€H.T.

III. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

○

○ Section de fonctionnement :

La section d'exploitation s'équilibre à 75 269,25€.

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts contractés pour la création des réseaux et de la station d'épuration.

○ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 70 267,26€.